

FORMULAIRE MANIFESTATION - ASSOCIATIONS -

**Tout dossier doit être déposé au minimum
2 mois avant la manifestation,
sauf cas particulier.**

Réceptionné en mairie

par _____
le _____

Le cas échéant, transmis

à _____
le _____

ORGANISATEUR DE LA MANIFESTATION

Nom de l'association	
Président	

PERSONNE DÉLÉGUÉE AU SUIVI DE LA MANIFESTATION

Nom	Prénom	Fonction
Adresse		
Tél fixe	Portable	
Courriel		

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom de la manifestation				
Type de la manifestation				
Descriptif de la manifestation				
Date de la manifestation		Heure de début		Heure de fin
Nombre de visiteurs attendus		Attestation d'assurance en responsabilité civile	Jointe	À joindre

A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

SERVICES TECHNIQUES

SERVICE FESTIVITÉS

SERVICE COMMUNICATION

DEMANDE DE MISE À DISPOSITION

Date et horaire souhaités de mise à disposition		Ces dates doivent comprendre le montage et le démontage
Date et horaire souhaités de restitution		

Salle Gabriel Pignon	Salle Sainte-Barbe
Salle Georges Gentils	Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville
Salle Jean-Luc Lachowski	Autre - Précisez : _____
Chevalement du Vieux 2	

Cette demande ne constitue pas une réservation. Les services de la Ville vous contacteront après vérification de la disponibilité et de la faisabilité.

	Signature du demandeur

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Disponibilité de la salle aux dates sollicitées (incluant montage et démontage)		Oui		Non	
Nombre de visiteurs attendus conforme à la capacité d'accueil		Oui		Non	
Salle allouée					

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION - ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE

Date et horaire de l'état des lieux d'entrée			
À signaler			
Signature du demandeur <i>précédée de la mention «Je m'engage à rendre la salle allouée propre»</i>	Signature de l'agent communal		

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION - ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE

Date et horaire de l'état des lieux de sortie			
À signaler			
Signature du demandeur	Signature de l'agent communal		

OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

Nombre d'autorisations demandées dans l'année en cours (antérieures à la présente)

--> Conformément au Code de la santé publique, l'association ne peut disposer que de 5 autorisations par an.

1ère catégorie - boissons sans alcool : eaux minérales ou gazeifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés (ou au taux d'alcool inférieur à 1,2 degré), limonade, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat, etc.

3e catégorie - boissons fermentées non distillées : vin, bière, cidre, vins doux naturels, crème de cassis et jus de fruits ou de légumes fermentés (comportant de 1, 2 à 3 degrés d'alcool), y compris le champagne.

Je m'engage à respecter toutes les obligations résultant de cette autorisation notamment dans les domaines de protection des mineurs contre l'alcoolisme et de la répression de l'ivresse publique.

Signature du demandeur

AUTRES ÉLÉMENTS

La manifestation est-elle payante ?

Oui

Non

Tarif(s)

DÉCLARATION DE DROITS D'AUTEURS

Diffusion de la musique

Oui

Non

Contactez la SACEM
au 03 69 67 27 40

Représentation théâtrale

Oui

Non

Contactez le GUSO
au 0 810 863 342

MOYENS DE COMMUNICATIONS

Réalisation d'affiches et de flyers

Oui

Non

Nombre d'affiches A3
Maximum 25

Nombre d'affiches A4
Maximum 25

Nombre de flyers
Maximum A5 250 / A6 500

Informations
à faire figurer

*(Titre de la manifestation,
date, horaires, lieu, textes,
logos, tarifs,...)*

ou fichier fourni
en pdf ou jpeg
de bonne qualité

Annonce sur le site Internet

Oui

Non

Annonce sur la page Facebook

Oui

Non

Autre(s) demande(s) *(Précisez les quantités)*

ESPACE RÉSERVÉ
À L'ADMINISTRATION

OBSERVATIONS

VISA

VISA

ESPACE RÉSERVÉ
À L'ADMINISTRATION

OBSERVATIONS

VISA

PERSONNES À CONTACTER

Maire-Adjoint aux sports, aux associations, à la vie et à l'animation de quartiers

Monsieur Jean-Marc WATTEL,
jean-marc.wattel@ville-marleslesmines.fr

Service festivités

Monsieur Christophe KISZKA
christophe.kiszka@ville-marleslesmines.fr

Services techniques

Monsieur Marc VALAIN
marc.valain@ville-marleslesmines.fr

Communication

Monsieur Sébastien ROBILLIART
sebastien.robilliart@ville-marleslesmines.fr